pro enfance

plateforme romande pour l'accueil de l'enfance

Coûts et financements de l'accueil de l'enfance

L'accueil de l'enfance n'est pas une dépense à réduire, mais un investissement à consolider.

La structure des coûts et le modèle de financement influencent directement :

- la qualité de l'accueil des enfants et son accessibilité ;
- la part contributive des parents ;
- les conditions de travail des professionnel·les.

Edition
Pro Enfance - Plateforme romande pour l'accueil de l'enfance
Lausanne, octobre 2026

Mise en page
Grafix Fribourg

Sommaire

Constats structurels 4
Les modèles de financement en Suisse 6
Une structure des coûts intrinsèquement liée à la qualité 10
Une valeur sociétale et économique avérée 12
Recommandations de Pro Enfance 14
Documents sources 15

Constats structurels

« Une enquête menée en 2017 auprès de parents révèle que, malgré un besoin de garde, une part significative d'entre eux – 43 % dans le domaine préscolaire et 25 % au niveau parascolaire – renonce aux prestations d'accueil extra-familial, les jugeant trop onéreuses. »

CSEC-N 2022

L'accueil de l'enfance – qu'il s'agisse de l'accueil collectif de la petite enfance, de l'accueil collectif parascolaire ou de l'accueil familial de jour pour les 0 à 12 ans – constitue un pilier de la politique de l'enfance et de la famille. Il répond à des enjeux majeurs liés aux droits de l'enfant – notamment celui de grandir à son propre rythme – tout en contribuant à l'égalité des chances, à la prévention de la pauvreté et à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Malgré le rôle fondamental de l'accueil de l'enfance, plusieurs études soulignent que la Suisse reste marquée par une forte hétérogénéité des prestations, des modèles de financement et des conditions d'accès. La participation financière des parents est élevée, ce qui réduit l'accessibilité effective à l'offre et peut conduire certaines familles à renoncer à y recourir ou à en réduire l'utilisation.

À titre de comparaison, en 2015, **la part des coûts assumée par les parents était plafonnée à 25 % dans les pays voisins. Selon Infras, en Suisse, elle atteignait entre 2023 et 2024 environ 30 % en Valais, 38 % dans le canton de Vaud, 41.8 % dans le canton de Neuchâtel et jusqu'à 83 % dans le canton de Zurich.**

Cette situation se reflète également dans le classement établi par UNICEF dans son rapport *Where do rich countries stand on childcare* (2021), qui **place la Suisse au 38e rang sur 41 pays à hauts revenus**. Ce classement repose notamment sur l'accessibilité, le coût et la qualité des structures d'accueil, ainsi que sur les politiques de congé parental.

Avec des dépenses **estimées à 0,2 % du PIB contre 0,8 % en moyenne dans les pays de l'OCDE**, la Suisse présente un retard dans la mise en place d'un accueil de l'enfance cohérent et inclusif.

Dans ce contexte, il est urgent de garantir un système d'accueil conciliant qualité, accessibilité et équité. Cela implique notamment de garantir un droit effectif à une place d'accueil à tous les enfants qui en ont besoin, de lier le financement à des critères de qualité et de proposer des tarifs financièrement accessibles à toutes les familles. À cet égard, une clarification des responsabilités en matière de financement entre les trois niveaux de l'État constitue une condition indispensable.

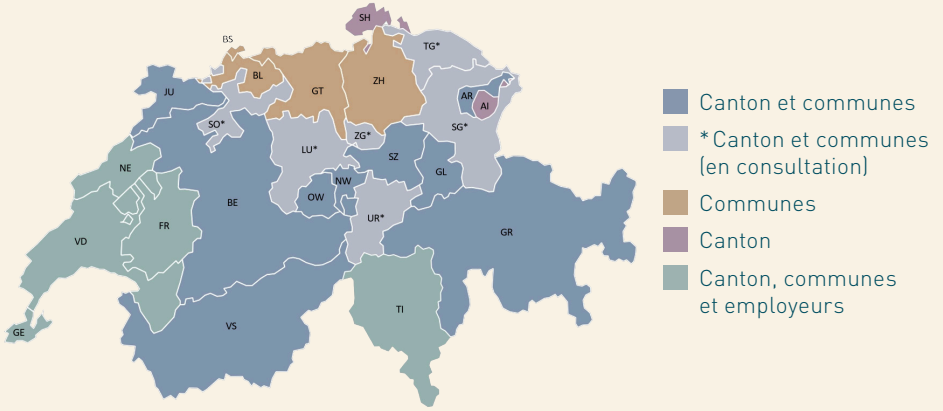
Les modèles de financement en Suisse

Le financement de l'accueil de l'enfance repose sur une responsabilité partagée entre plusieurs acteurs. En Suisse romande, les familles contribuent en fonction de leurs revenus, tandis que les communes et/ou les cantons participent également au financement. Dans les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Vaud et du Tessin, les employeurs apportent en outre une contribution spécifique. Quant à la Confédération, elle soutient le domaine via des conventions-programmes. À la suite de l'adoption par le Parlement de la Loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial, en décembre 2025, une allocation dite de « garde » a été introduite pour les enfants âgés de 0 à 7 ans. Cette aide directe aux familles, qui sera financée par les employeurs, modifie le panorama de l'accueil de l'enfance avec incertitudes (la prise de position de Pro Enfance est disponible ; 2026).

Quoi qu'il en soit, les modèles de financement varient selon les cantons et/ou les communes et les types d'accueil, générant des écarts significatifs de la part contributive de chaque acteur. Dans les faits, les investissements sont souvent insuffisants, ce qui peut limiter les marges de manœuvre nécessaires pour garantir l'accessibilitée et le développement de l'offre.

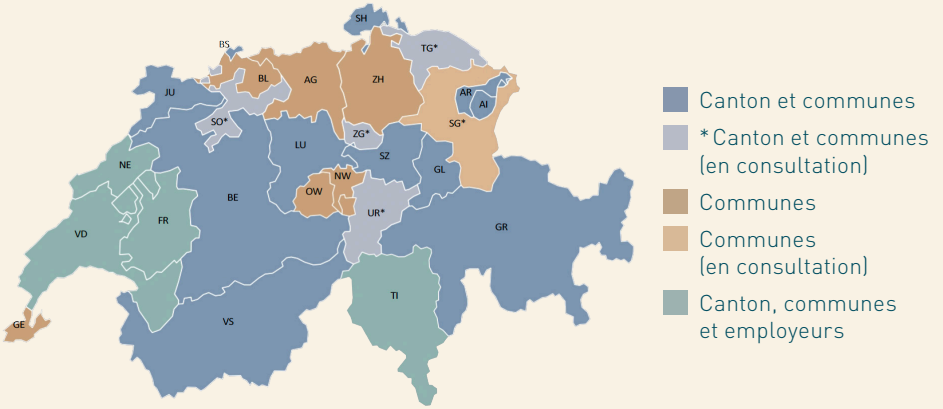
À titre d'exemple, en 2023 dans le canton de Fribourg, les coûts des structures d'accueil de la petite enfance étaient financés à 47 % par les parents, 33 % par les communes et 17 % par le Canton. Dans le canton de Vaud, le financement de l'accueil de l'enfance reposait, en 2023, sur une contribution des parents (37,7 %), des communes (34,3 %) et de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (28 %). La contribution de la FAJE constitue un instrument de coordination redistributif, financé par le Canton, les communes, les employeurs et diverses sources. Dans le canton du Jura, en 2022, les coûts des structures d'accueil étaient financés à hauteur de 49 % par le Canton, 32 % par les parents et 19 % par les communes.

Compétences en matière de financement des crèches et des familles de jour selon la base légale cantonale



Infras, 2025

Compétences en matière de financement des accueils parascolaires selon la base légale cantonale



Infras, 2025

Si les communes jouent un rôle déterminant dans le développement et le financement de l'offre, elles ne peuvent toutefois assumer seules la croissance des besoins. Le développement de l'accueil de l'enfance représente un effort financier considérable pour les collectivités publiques, en particulier pour les petites et moyennes communes, dont les marges de manœuvre budgétaires sont souvent limitées. Or, les bénéfices économiques et sociaux de l'accueil de l'enfance dépassent largement l'échelle communale. Ils justifient dès lors une participation financière de l'ensemble des échelons institutionnels. Pro Enfance soutient ainsi un modèle de cofinancement de l'accueil de l'enfance à tous les niveaux politiques, **y compris de la Confédération**.

Pro Enfance recommande, depuis 2021, un engagement de la **Confédération à hauteur de 1 franc par heure d'accueil et par enfant** pour l'ensemble des modalités d'accueil et d'encouragement de l'enfance destinées aux 0-12 ans.

En Suisse, en termes de soutien des collectivités publiques, deux logiques principales de financement se dégagent : le **financement de l'objet**, qui consiste à soutenir directement les structures d'accueil par des subventions publiques. L'aide est versée au service communal, à la structure d'accueil ou au dispositif d'accueil (par exemple réseau intercommunal), ce qui génère une diminution du prix pour la famille. Concrètement, les collectivités publiques peuvent contribuer à la réduction du prix d'une place afin d'en garantir l'accessibilité pour les familles (notamment les plus modestes), et soutenir les structures d'accueil en assurant une couverture de déficit, moyennant certaines conditions. Ce modèle, particulièrement répandu en Suisse romande, favorise une politique d'offre structurée et durable.

Le **financement du sujet** consiste à attribuer une aide financière directement à la famille. Le soutien suit alors la personne plutôt que la structure d'accueil. Il existe également des **modèles mixtes**, qui combinent financement du sujet et financement de l'objet, avec ou sans recours à des bons de garde.

Depuis 2007, l'OCDE recommande un modèle d'investissement public centré sur l'offre – à s'avoir l'objet – et géré par les autorités publiques. Reposant sur une gouvernance claire, ce modèle favorise une qualité des prestations davantage harmonisée et un meilleur taux de couverture. À l'inverse, les modèles fondés principalement sur des aides directes aux familles encouragent la concurrence entre prestataires et limitent, de ce fait, la capacité des pouvoirs publics à piloter et coordonner l'offre.

Une structure des coûts intrinsèquement liée à la qualité

Dans le domaine de l'accueil de l'enfance, la majorité des charges est liée au personnel. Celles-ci varient notamment en fonction du taux d'encadrement, du temps hors présence enfants ou encore de l'âge des enfants accueillis. À cela s'ajoutent par exemple les coûts liés aux locaux, à la gestion et aux repas. Une partie des charges reste parfois peu visible – mise à disposition de locaux ou appui administratif par exemple – ce qui tend à sous-estimer le coût réel des prestations.

Les charges de personnel représentent 70 à 80 % des coûts.

Les études montrent que les coûts en Suisse romande sont globalement alignés avec ceux des pays voisins. Elles rappellent surtout un point central : le taux d'encadrement des enfants et la qualification du personnel sont des déterminants de la qualité. La réduction des normes ou leur élargissement a un impact direct sur les missions socio-éducatives de l'accueil de l'enfance.

Par ailleurs, du moins dans le secteur public, l'écart salarial entre personnel formé et non formé ne constitue pas nécessairement un facteur d'augmentation significative des coûts globaux. L'expérience montre également qu'une organisation reposant sur une combinaison de personnel qualifié (ES, HES, CFC) et non qualifié peut engendrer des coûts indirects souvent sous-estimés, notamment parce que les responsabilités et les tâches ne sont pas interchangeables.

En effet, en principe, une personne non qualifiée ne peut pas assumer l'ensemble des responsabilités confiées à une personne qualifiée, telles que l'accompagnement autonome d'un groupe d'enfants, les sorties ou encore l'ouverture ou la fermeture de la structure.

« Le recours à des collaborateur·trices formé·es plutôt qu'à du personnel non formé ne coûte pas plus cher : moins de burnout, moins de turnover et donc une meilleure qualité de prise en charge et des enfants en confiance. »

Villes de Lausanne et de Neuchâtel

À l'inverse, une équipe composée majoritairement de professionnel·les qualifié·es offre une plus grande flexibilité organisationnelle, puisque chaque membre du personnel est en mesure de remplacer un·e collègue et d'assumer l'ensemble des tâches requises. Cette polyvalence simplifie notamment la gestion des absences et allège le travail de coordination et de remplacement assuré par les directions.

Au regard de la structure des coûts de l'accueil de l'enfance, **les marges d'économie restent limitées sans compromettre la qualité de l'accueil**.

Dans le canton de Vaud, la subvention de la FAJE est relative à la masse salariale du personnel éducatif. Le soutien à des programmes de financement incitatifs à durée limitée est possible. En soutenant la qualité, ce modèle contribue aussi à la valorisation du personnel.

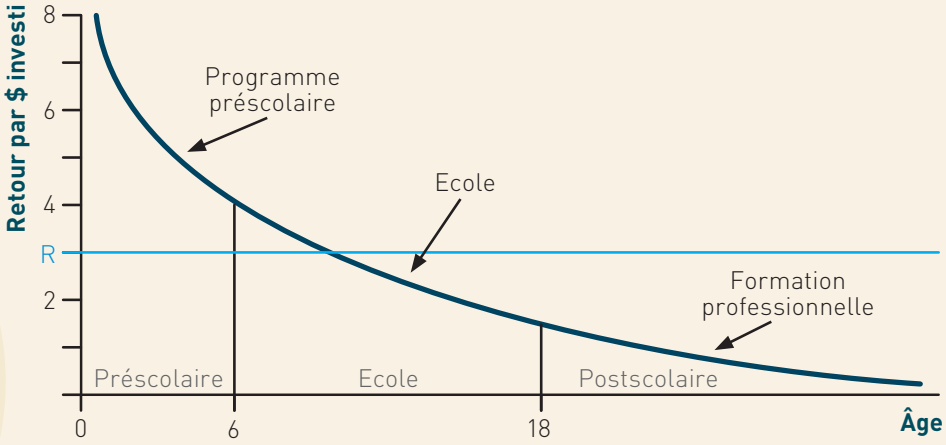
Une valeur sociétale et économique avérée

L'accueil de l'enfance constitue un investissement stratégique aux bénéfices multiples pour les enfants, les familles, l'économie et la société dans son ensemble. **Pour les enfants, il favorise :**

- l'égalité des chances et la prévention de la pauvreté ;
- la santé ;
- l'acquisition de compétences sociales ;
- l'apport pédagogique qui soutient les parcours scolaires puis professionnels.

Pour les adultes, l'économie et la société, l'accueil de l'enfance contribue à :

- renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- soutenir les entreprises et l'activité économique ;
- favoriser la conciliation vie privée-vie professionnelle et améliorer la situation financière des familles et leur intégration sociale ;
- répondre aux enjeux démographiques ;
- optimiser l'utilisation des ressources publiques à long terme.



Taux de retour sur investissement dans le développement humain
Graphique de J. Heckman (2000)

« Pour chaque poste d'accueil supplémentaire créé, le volume de travail chez les parents augmente de 46 % »

Bak economic intelligence & Jacobs Foundation

Une étude mandatée par le Canton et la Ville de Neuchâtel auprès de l'UniNE en 2022 indique que **les recettes de l'impôt directement attribuables à l'existence de l'accueil de l'enfance étaient de l'ordre de 17,5 millions de francs pour le Canton, de 10,5 millions pour les communes, dont 2,4 millions de francs pour la Ville de Neuchâtel**.

La qualité de l'accueil constitue un facteur déterminant pour que les familles soient prêtes à confier leur enfant et poursuivent une activité professionnelle. Les bénéfices de l'accueil de l'enfance ne peuvent dès lors être pleinement réalisés sans des investissements garantissant des conditions d'accueil optimales.

Le graphique de l'économiste James Heckman, récompensé par le prix Nobel d'économie en 2000, prouve qu'un investissement bien pensé (espace d'accueil) et compétent (professionnalisme et interdisciplinarité) dans le domaine de la petite enfance peut rapporter de 4 à 7 dollars (selon l'âge) pour 1 dollar investi (Pro Enfance, 2018).

En 2020, le *Whitepaper sur les investissements en faveur de la petite enfance* publié par la Jacobs Foundation montre que **l'amélioration des offres d'accueil pour les jeunes enfants entraîne une augmentation du produit intérieur brut d'environ 0,5 % par an, soit près de 3,4 milliards de francs**. Lorsque les investissements portent également sur la qualité de l'accueil, leur impact économique est multiplié par deux. Il s'accroît encore davantage si des mesures d'encouragement spécifiques sont mises en place pour les enfants issus de milieux défavorisés. **Selon cette étude, les investissements deviennent rentables pour l'État en l'espace d'une dizaine d'années.**

Recommandations de Pro Enfance

Pro Enfance recommande de :

- **assurer une contribution de la Confédération de 1 franc par heure d'accueil et par enfant** pour l'ensemble des modalités d'accueil et d'encouragement destinées aux enfants de 0 à 12 ans ;
- **changer de paradigme en reconnaissant l'accès à l'accueil de l'enfance comme un droit inconditionnel et facultatif.** Ce droit doit s'accompagner de conditions-cadres garantissant la qualité des prestations, la professionnalisation des métiers de l'enfance et l'égalité des chances pour tous les enfants ;
- **considérer l'accueil de l'enfance comme un investissement pour les enfants, les familles, la cohésion sociale, le développement de l'économie et non pas uniquement comme un centre de coûts**, afin d'assurer une offre accessible, durable et de qualité ;
- **permette des comparaisons entre les offres d'accueil en instaurant une méthodologie commune**, fondée sur un coût par heure d'accueil et par enfant pour des tranches d'âge homogènes. Il s'agit d'y intégrer les composantes influençant la qualité des prestations, notamment les horaires d'ouverture, les taux d'encadrement, le niveau de qualification du personnel, les coûts d'infrastructure, les conditions de travail (tel que le temps hors présence des enfants), le modèle organisationnel (par exemple le système de gouvernance, accompagnement externe), ainsi que le mode de financement qui impacte le prix pour les familles.
- **opérer un financement par l'objet**, permettant une planification de l'offre à moyen et long terme, tout en garantissant une participation financière des familles adaptée à leur capacité économique ;
- **garantir des systèmes de financement suffisants, stables et pérennes**, soutenus par des stratégies de pilotage à long terme et une répartition claire des compétences entre les trois niveaux politiques.

Documents sources

- BAK/Jacobs Foundation (2020) *Modèle global économique pour l'analyse relative à la « politique de la petite enfance » – Résumé en français.*
- Chancellerie de l'État de Neuchâtel (2022), *Communiqué de presse – Les bénéfices de la politique d'accueil extrafamilial confirmés par une étude.*
- Infras (2025), *Vue d'ensemble du financement de l'accueil institutionnel des enfants dans les cantons. Partie 1 & 2.*
- Interface (2018) *Approche méthodologique : coûts et financements de l'accueil de l'enfance ; Rapport final à l'attention de Pro Enfance.*
- Pro Enfance (2018). *L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en Suisse – Pour un système cohérent de l'accueil des enfants de 0 à 12 ans.*
- Pro Enfance (2019) *Coûts et financements de l'accueil de l'enfance ; Optimisation de l'efficience de la gestion et de l'organisation des offres d'accueil d'un point de vue des coûts, de la qualité et de son financement.*
- UNICEF (2021), *Where do rich countries stand on childcare.*

- Pour aller plus loin, différents documents en lien avec la thématique sont disponibles sur proenfance.ch.

Faire un don :

Devenir membre :

pro enfance

plateforme romande pour l'accueil de l'enfance

Ch. des Croix-Rouges 8
1007 Lausanne
Tél. 021 323 73 63
info@proenfance.ch
proenfance.ch
CCP 14-524387-4
IBAN CH43 0900 0000 1452 4387 4